



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gaël Rappaz (PDC), Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarque : Alain Duroux (PDC) a suppléé à Gaël Rappaz (PDC)

1. PRÉAMBULE

Le budget 2020 a été approuvé par le Conseil municipal le 16 octobre 2019 et a été mis à notre disposition autour du 20 octobre 2019.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2020 : les 7, 11 et 12 novembre 2019.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la troisième séance, nous avons invité le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le Responsable des Finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

029.311.01 p.8 Informatique

Est-ce que dans ce poste il y a des licences qui dépendaient des services électriques (p.ex. logiciel de facturation des compteurs électriques, ou d'autres licences spécifiques à ce service) ? Le cas échéant, ces dépenses seront-elles à l'avenir sorties du budget communal et traitées par la S.A. ?

Peut-on connaître les détails des dépenses liées à l'achat de licences ? Et les dépenses liées à l'achat de matériel ? Y a-t-il des contrats de leasing ? Quel est le fonctionnement du système informatique au niveau financier ?

Dans ce poste nous trouvons uniquement les frais liés à l'administration générale. Les outils spécifiques à un dicastère sont directement imputés dans celui-ci. Par exemple, dans le compte 860.311.02 on retrouvait les années passées les coûts liés au logiciel de facturation du service électrique ; coûts repris par la SA dès 2020.

Les CHF 130'000.- de ce poste peuvent être ventilés comme suit :

- CHF 13'500.- Licences d'hébergement
- CHF 104'500.- Licences de maintenance
- CHF 12'000.- Remplacement matériel et développement spécifique

Il n'y a pas de contrat de leasing.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de question pour ce chapitre

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210.310.00 p.24 Fournitures scolaires

Selon l'arrêt du TF, sur la gratuité de l'école obligatoire, qui fait jurisprudence, est-ce que ce montant de CHF 100'000.- n'est pas un peu sous-estimé ?

L'effet lié à la gratuité de l'école obligatoire avait déjà été pris en compte lors de l'établissement du budget 2019. Un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 20'000.- y avait été inscrit. De ce que nous pouvons constater à ce jour, en ayant comptabilisé une bonne partie des frais liés à la rentrée scolaire 2019-2020, le budget de CHF 100'000.- sera respecté.

210.318.09 p.25 Activités sportives et culturelles

Comment expliquer l'augmentation de cette rubrique ? Qu'est-ce qui justifie l'augmentation supplémentaire entre budget 2019 et budget 2020 ?

La réflexion suivante a été retenue :

- Frs 45'000.- Budget ordinaire que nous avons d'année en année
- Frs 5'000.- Montant destiné à la journée de clôture des écoles
- Frs 3'000.- Marge de « sécurité » pour la non prise en charge par les parents d'élèves des frais liés aux activités sportives

210.461.05 p.26 Subventions cantonales gratuité scolarité

Pourquoi aucune subvention cantonale n'a été portée au budget 2019 ? Et pourquoi n'apparaît-elle qu'au budget 2020 ?

La directive cantonale a été publiée le 2 mai 2019, raison pour laquelle et par mesure de prudence, aucune recette n'avait été prévue dans le budget 2019. Le premier versement, concernant la période scolaire 2019-2020 sera effectué par le Canton en avril 2020. Une partie de ce montant sera affecté sur l'exercice 2019.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTES

303.365.001 p.34 Centre d'animation La Dzèbe

Nous avons compris que cette rubrique a été déplacée du chapitre « Culture, loisirs et cultes » vers le chapitre « Prévoyance sociale ». Quelle est la nouvelle rubrique pour cette dépense ?

Suite à la communalisation de ce secteur, l'ensemble de cette rubrique a été déplacée, selon le plan comptable MCH (modèle comptable harmonisé) de l'Etat du Valais, dans le chapitre suivant : « 542 Centre d'Animation La Dzèbe ».

303.365.091 p.34 Manifestations diverses

Vous nous aviez dit que cette rubrique concernait principalement Nuances Pop et qu'une rubrique dédiée serait créée si la manifestation se pérennisait. Ne serait-ce pas le bon moment de créer une rubrique dédiée à Nuances Pop ? Ou pensez-vous ne pas pérenniser cet événement ?

Il est vrai que l'ensemble de ce poste concerne Nuances Pop. Cette manifestation est très appréciée, nous semble-t-il, de la population et nous espérons qu'elle se pérennise dans le futur. Etant donné que ce compte ne concernait également que Nuances Pop en 2018 et 2019, l'utilité de changer son intitulé sera soumise au Conseil municipal.

2.4 SANTÉ

440.352.00 p.44 Centre médico-social District

L'augmentation est-elle liée à la régionalisation? Sinon d'où provient-elle? Est-ce que la réflexion de régionalisation amène un coût supplémentaire ? Le cas échéant, ces surcoûts sont-ils ponctuels ? Ou bien est-ce lié uniquement au nombre de personnes bénéficiaires qui augmente ?

Selon le projet présenté aux communes, la régionalisation envisagée à ce stade, qui pourrait entrer en vigueur en 2020 avec de nouveaux statuts, n'entraînera pas de hausses de coûts. Le budget a dû être corrigé à la hausse pour deux raisons. En premier lieu, l'augmentation des effectifs qui résulte d'une augmentation des prestations dispensées par les CMS et du nombre de bénéficiaires (aide et soins à domicile, aide sociale). Ensuite, le nouvel hôpital Riviera-Chablais a annoncé aux CMS qu'il fallait s'attendre à des retours à domicile plus rapide, même le week-end. Les CMS devront pouvoir absorber cette nouvelle demande de prestations.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

57 p.52 EMS

A quoi correspond le total de la rubrique 57 intitulée « Total EMS » ? Quelle est la clé de répartition et quel est le détail du calcul ?

570.352.00 *Fondation St-Jacques* CHF 100'000.-

- *Annuité versée par les communes du district pour le fonctionnement de l'établissement*
- *Annuité calculée au prorata de la population du district*

570.364.00 *E.M.S. Exploitation* CHF 320'000.-

- *Participation communale au financement des soins pour les résidents de St-Maurice recevant des soins dans les homes du Canton*
- *Participation basée le degré d'invalidité du résident, ainsi que sur sa fortune*

580.366.00 p.53 Secours occasionnels aide sociale

Le montant porté au budget 2020 est de 100'000 CHF inférieur à celui des comptes 2018. Pourquoi ? Faut-il laisser ce montant ? N'aura-t-on pas de mauvaises surprises ? Etait-ce surévalué en 2018 ? Ou y a-t-il eu une dépense exceptionnelle en 2018 ?

Charges extraordinaires en 2018 liées à un correctif sur les décomptes 2016. Les montants portés au budget 2020 sont conformes à ceux notifiés par l'Etat du Valais. Il n'y aura pas de mauvaise surprise en 2020, comme il y en avait eu pour 2018.

541 p.50 Garderie et crèche

L'augmentation s'explique-t-elle par l'augmentation du nombre d'enfants ou par l'augmentation du coût par enfant ?

Un coût de l'ordre de CHF 40'000.- est dû au maintien d'un poste supplémentaire décidé en 2018. Ce poste est nécessaire afin de garantir un service de qualité et pour faire face à l'augmentation en cours et à venir du nombre d'enfants. Malheureusement les recettes ne suivent pas car le nombre de parents bénéficiant du plus haut taux de subventionnement a fortement augmenté ces 2 dernières années.

2.6 TRAFIC

620.311.01 p.57 Signalisation touristique

A quoi correspond ce montant de 15'000 CHF porté au budget, et pourquoi n'y a-t-il rien eu aux comptes de l'année passée ? Quel est le détail de cette rubrique ?

Ce montant est prévu principalement pour la décoration de la ville d'avril à septembre 2020 dans le cadre du 850^{ème} de la Noble Bourgeoisie. En 2018 il n'y avait rien dans les comptes de fonctionnement car un montant important de CHF 40'000.- avait été porté en investissement.

620.318.06 p.58 Déblaiement des neiges

Comment expliquer l'évolution de ce poste : 16'000 CHF aux comptes 2018, 40'000 CHF au budget 2019 et 45'000 CHF au budget 2020. Pourquoi ?

Poste difficilement prévisible. Nous nous sommes basés sur une moyenne des années précédentes.

2015 CHF 40'000.- / 2016 CHF 37'000.- / 2017 CHF 88'000.- / 2018 CHF 16'000.-

621.380.00 p.59 Contribution places de parc

Le montant de ce poste (12'000 CHF) est-il relié aux recettes du même montant de la rubrique 621.430.00 ?

Oui. Lorsque la Municipalité perçoit une contribution liée aux places de parcs manquantes lors d'une construction, un fonds est alimenté au bilan par une charge égale aux recettes perçues. Le montant est de CHF 6'000.- par place. Ce fonds se monte à fin 2018 à CHF 306'000.- (cpte B20.281.621).

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT**71 p.64 Assainissement eaux usées (STEP)**

Comment sont gérées les pertes ? Y a-t-il un fonds de régulation, comme celui qu'on trouve pour le compte 70 « Service des eaux » ?

Le dicastère « 71 Assainissement eaux usées » est autofinancé. Selon les normes cantonales, nous devrions amortir les investissements liés à ce secteur à hauteur de 10 % de leur valeur comptable. Hors, nous avons depuis de nombreuses années, amorti environ CHF 100'000.- de plus chaque année afin d'équilibrer ce service. Cela nous permet d'envisager les prochains investissements de ce dicastère de manière très sereine étant entendu que le réseau sera totalement amorti à fin 2019.

700.480.00 p. 63 Attribution financements spéciaux eaux

Si on ajoute l'attribution au fonds de régulation des eaux des budgets 2019 et 2020 au fonds existant des comptes 2018, il y a 1'050'000 CHF de dettes, qui devront être compensées par la hausse de la taxe des eaux. De plus, le problème s'aggrave d'année en année. Le cas échéant, quelle est la situation à Collonges. En particulier, les dépenses liées au problème de l'arsenic dans l'eau de Collonges seront-ils pris sur les impôts ou sur la taxe des eaux ?

Les communes du district sont en discussion pour adopter une réglementation commune et développer une stratégie unique dans la gestion des réseaux d'eau (collaboration en discussion dans ce domaine). La mise en place de cette collaboration, qui nécessite d'unifier des pratiques très différentes, prend un certain temps. Le nouveau règlement sera soumis au Conseil général en 2020 (c'est à partir de 2021 que la Commune a l'obligation de commencer à rattraper son retard de financement).

Par ailleurs, le problème de l'arsenic dans l'eau de Collonges sera moins coûteux que prévu. D'une part, une conduite, reliée à Dorénaz a été mise en place. D'autre part, les coûts y relatifs pourront être absorbés par le fonctionnement des deux communes. Ils seront pris en charge par la taxe des eaux.

720 p.66 Traitement des déchets

Est-ce que les montants du budget 2019 se vérifient, sur la base des premiers chiffres de 2019. Confirment-ils la situation ?

La mise en place de GastroVert provoque une forte baisse de poids dans les sacs taxés ce qui diminue d'autant les rétrocessions versées par l'Antenne Région Valais à notre commune. Fort heureusement, la nouvelle tarification de SATOM SA – qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 – tient compte de ce phénomène et le coût d'incinération sera fortement réduit pour les communes utilisant le système de collecte des restes alimentaires. Pour 2019 si les recettes sont inférieures, il est à noter que les charges le seront également, permettant ainsi au dicastère d'équilibrer les comptes. En 2020 il dégagera un excédent de revenus comme prévu.

720.301.01 p.66 Personnel déchetterie

Pourquoi revient-on, au budget 2020, à la situation de 2018 (soit un montant de l'ordre de 25'000 CHF) ? Sinon, comment expliquer le montant exceptionnel de 50'000 CHF en 2019 ?

Le budget 2018 prévoyait une charge de CHF 50'000.-. Idem pour 2019. Un montant supplémentaire avait été prévu car nous supposions à l'époque que les horaires de la déchetterie auraient dû être élargis suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Cela n'a pas été le cas et nous retrouvons dans le budget 2020 des montants proches de ceux des années précédentes, ayant aujourd'hui le recul nécessaire pour chiffrer correctement ce poste.

720.301.00 p.66 Personnel administratif

Pourquoi le montant baisse chaque année ? Quelle est la clé de répartition ?

La mise en place de la taxe au sac a généré du travail supplémentaire pour le personnel administratif en 2018 et également au début de l'année 2019. Un retour à la « norme » est prévu pour 2020.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de questions pour ce chapitre

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

940.425.00 p.86 Intérêts sur prêt patrimoine administratif

La commune prête 1'000'000 CHF à la SA Electricité. Le montant de 50'000 CHF correspond à 5% de ce million. La SA pourra-t-elle payer ces 5%. Ou cela risque-t-il de poser un problème ? Car on extrait ici un bénéfice, sans passer par un impôt sur les bénéfices. Quel est le détail du calcul ?

Les CHF 50'000.- figurant dans ce compte correspondent à deux éléments :

- *Achat du Réseau : Intérêts de 1.5 % sur un prêt d'environ CHF 3'000'000.- octroyé par la Municipalité à la SA ; soit un montant de CHF 45'000.-*
- *Fonds de roulement : Intérêts de 1 % sur un prêt de CHF 1'000'000.- octroyé par la Municipalité durant les 6 premiers mois d'activité de la SA ; soit un montant de CHF 5'000.- amenant la somme totale à CHF 50'000.-*

940.318.04 p.85 Frais bancaires

Qu'englobent les frais bancaires : s'agit-il de l'impression des bulletins, ou des frais postaux ou d'autres dépenses ?

Il s'agit de droits de garde pour les titres au niveau de la BCV, mais ce sont principalement les frais bancaires « classiques » du CCP qui ont malheureusement tendance à augmenter. (notamment les frais de recherches BVR qui sont devenus payants - jusqu'à CHF 12.- par recherche de numéro BVR). Il serait, par conséquent, intéressant de mettre en concurrence le contrat actuel avec Postfinance. Il serait intéressant de mettre également en concurrence les frais pour la tenue du dépôt-titres.

900.400.00 p.82 Revenu des personnes physiques

900.400.04 p.82 Fortune personnes physiques

On constate une baisse significative de l'impôt sur la fortune. Pourquoi ce montant a-t-il baissé autant entre 2018 et 2020 ?

2018 est une année extraordinaire du fait des impôts perçus suite aux dénonciations spontanées.

942.318.10 p.87 Assurance bâtiments Tuilerie

Ce poste a-t-il été oublié en 2019 : il apparaît en 2018, et en 2020, mais n'apparaît pas en 2019 ? Dans quel compte sera-t-il comptabilisé à l'avenir ?

En 2019 cette charge avait été budgétisée dans le compte n° 942.314.05. Dorénavant, il sera comptabilisé dans le compte 942.318.10.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

160.503.00 p.94 Abri PCi

D'où vient ce montant qui apparaît au budget 2020 ? Que concerne-t-il ?

Etudes liées au projet de modernisation de l'abri PC du Centre Sportif (poste de commandement). Mandat d'architectes et d'ingénieurs CVSE. (Chauffage-Ventilation-Sanitaire-Electricité). Il est à noter que ce montant sera subventionné à hauteur de 100 %.

029.503.04 p.92 Hôtel de Ville Valais Excellence

Ce montant de 20'000 CHF correspond-il à une certification ISO ? Est-ce lié à Collonges ?

Cela correspond à une étape vers une certification ISO afin de revoir notamment l'organisation procédurale de la Municipalité. En cas de fusion avec Collonges cela permettra également d'avoir des procédures identiques.

029.503.05 p.92 Hôtel de Ville Site Internet

Qu'est-ce qui est prévu dans les 30'000 CHF pour site internet ?

Refonte complète du site internet. Après discussion avec la Commission de gestion, il a été décidé d'enlever la notion d' « Hôtel de ville » du libellé de ce compte, car il portait plutôt à penser au bâtiment.

210.503.03 Remarque de la page 91

Il faut lire 210.503.02 et non 210.503.03

Juste...

310.500.00 p.96 Fouilles archéologiques Participation communale

A quoi correspond ce montant qui n'apparaît qu'au budget 2020 ? Est-ce pour payer les fouilles actuelles ?

Participation communale aux fouilles archéologiques du secteur « Condémines » (l'Etat du Valais facturera le 8% du montant des travaux).

620.501.00 p.100 Routes communales

A quoi correspond ce montant ? Est-ce une compensation écologique pour la mobilité douce ? Compensation CCTL y relatif ? Sinon, est-ce que quelque chose est prévu pour les pavés de la Grand-Rue ?

CHF 400'000.- Remplacement du pont (situé vers Véroilliez) sur le Mauvoisin

CHF 50'000.- Réfection des joints des pavés de la Grand-Rue (sable et réajustement), et mise à niveau des pavés déplacés

4. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Participation communale pour la HEP

Comment est calculée la participation communale pour la HEP qui s'élève à 700'000 CHF ? Et comment s'articule ce montant, en regard du montant perçu par la péréquation (920.444.01) ?

La répartition entre la Commune site et l'Etat du Valais est dictée par la loi. La Commune de Saint-Maurice participe non seulement à hauteur de 10 % aux dépenses d'investissement et de location de la HEP, mais également à hauteur de 10 % des charges d'exploitation (salaires des enseignants). Il est à relever que ce compte n'a pas d'influence sur la péréquation financière. De plus, la HEP représente une grosse partie de la médiathèque, ce qui n'est pas négligeable et doit aussi être mis dans la balance. Dès lors, la participation de la Commune représente également un investissement.

Incidences éventuelles pour le Lyca

Quelle incidence cela pourrait-il avoir au niveau du Collège qui va passer en main cantonale dès la rentrée prochaine ? Y aura-t-il aussi une participation communale similaire pour le Lycée-Collège de l'Abbaye ? Est-il possible de le mettre en regard de la péréquation ?

Il n'y a pas de participation aux coûts de fonctionnement du Collège de l'Abbaye, car il s'agit du secondaire II, soit une école post-obligatoire. Il pourrait y avoir, en revanche, une participation aux frais d'investissements, de l'ordre de 10 %.

SA électricité

Quand on parle de la vente du réseau électrique, y a-t-il une volonté d'ouvrir le capital aux tiers ? Dès l'année prochaine ? La SA va-t-elle vendre une partie du capital ? Il est indiqué que la fortune du service électrique augmentera dans les années à venir. Pourquoi et quels en sont les détails ?

Le règlement permet l'ouverture du capital à des tiers, jusqu'à un maximum de 25 %. Toutefois, il n'y a aucune volonté dans ce sens.

Effort effectué pour le budget

Est-ce un effort linéaire qui touche tous les domaines ? Ou faut-il demander un effort plus grand dans les domaines où c'est possible ? Par analogie, dans un ménage, on a des dépenses essentielles (nourriture, assurances obligatoires, etc), et d'autres dépenses moins essentielles, sur lesquelles on pourrait imaginer également faire un effort. Serait-ce possible dans le ménage communal ?

Il n'est malheureusement pas possible de demander un effort linéaire sur l'ensemble des dicastères tant il est vrai que certaines dépenses sont incompressibles. En revanche, il est demandé à chacun un maximum d'effort afin d'obtenir un résultat optimal et réaliste.

Charges sociales

A la page 4, dans le tableau de « l'évolution de la marge salariale à la charge de la Municipalité », le point 12 pourrait-il être distribué dans les différents secteurs, de 1 à 11 ?

Afin de faciliter la lecture des charges sociales, par secteur ou globalement, nous proposons de fournir, dès les prochains comptes, 2 tableaux récapitulatifs. Toutefois, il faudra prendre en considération que l'âge des employés d'un secteur ou l'autre influencera le montant des charges sociales, ce qui rendra la comparaison ou l'appréhension de l'évolution au fil du temps plus délicates.

Efforts consentis pour améliorer le budget mentionné à plusieurs chapitres

Nous prenons note des efforts consentis, mais nous n'arrivons pas à déceler où il y a des baisses notables ? Peut-on avoir un aperçu plus clair de la situation ?

Il y a beaucoup de petites économies - il y en a même trop pour toutes les citer ici, même en partie - et il est dommage que tous ces petits efforts ne puissent pas être visibles.

Planification 2020 - 2023

A quoi correspondent les « gains en capital » mentionnés à la page 116 ? S'agit-il plutôt de prestations en capital ?

Il s'agit effectivement des retraits de 2^e et 3^e piliers, etc.

La construction de la nouvelle STEP sera-t-elle autofinancée ?

Une SA sera créée avec toutes les Communes concernées. C'est elle qui s'occupera du financement de la construction de la nouvelle STEP.

Quel est l'état de la réflexion par rapport à l'agrandissement du Foyer St-Jacques et la réouverture du dernier étage de la Clinique Saint-Amé ? La réflexion vise-t-elle la pérennité ? Vaut-il la peine d'agrandir St-Jacques si nous avons plus de place à Saint-Amé ? L'avantage que présente Saint-Maurice (d'être facilement accessible en transport publique) joue-t-il un rôle en notre faveur ?

La réouverture d'un étage à la Clinique de Saint-Amé est dans l'air. Notre député, Laurent Rey, suivra ce dossier au niveau cantonal. D'après l'avis des médecins locaux, les 75 lits de l'Hôpital de Monthey ne réduisent pas le besoin en lits à Saint-Maurice.

Dans le catalogue de mesures présenté à la page 120, pouvez-vous SVP nous donner quelques exemples les plus significatifs, c'est-à-dire pour lesquels une influence significative est constatée.

L'exemple le plus significatif est sans doute la création par l'Etat du Valais d'un outil de coordination et d'accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans sans solution professionnelle.

Cette plateforme a permis d'augmenter les chances d'insertion de ces jeunes et par conséquent de diminuer les prestations du social.

Suite aux modifications fiscales, quel sera l'impact sur l'imposition des entreprises ?

L'imposition des entreprises ne sera pas impactée dans une grande mesure : il n'y aura pas de différence pour les petites entreprises, et il n'y a que peu de grandes entreprises. La crainte se situe plutôt au niveau de la péréquation financière. En effet certaines municipalités seront fortement impactées par les nouvelles règles fiscales, ce qui modifiera sans doute les répartitions entre communes valaisannes de la péréquation financière. Toutefois, comme il y a un temps de latence de 2 ans, si ces modifications sont appliquées dès 2020-2021, les effets commenceront à se voir en 2022-2023.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Depuis le début de cette législature, la CoGest a particulièrement insisté sur l'importance que représente une marge d'autofinancement suffisamment élevée, tant au niveau de son montant que de son pourcentage. En cela, notre commission a pu compter sur un fort soutien du Conseil général.

En conséquence, le Conseil municipal n'a pas ménagé ses efforts pour pouvoir présenter une marge correspondant à la volonté du législatif. Cependant, force est de constater que des éléments extérieurs et difficiles à prévoir peuvent rapidement ruiner une partie des efforts consentis, dans le cas d'espèce une facture provenant de l'Etat du Valais relative à la HEP.

Les coûts inhérents à cette école de degré tertiaire et, partant, les potentiels risques pesant sur les finances de notre Commune, avaient déjà été évoqués lors d'une précédente session de notre commission. Toutefois, notre analyse n'avait pas été portée sur le rapport, d'une part dans le but d'avoir plus de recul à ce sujet et d'autre part pour ne pas en donner un mauvais signal ou un signal mal compris. La CoGest a dès lors profité de rebondir sur la remarque qui ressort du message de la municipalité pour se pencher brièvement sur la question.

Si la présence de la HEP est indéniablement un plus pour notre petite ville, à la fois pour des raisons économiques que pour des raisons historiques ou d'image, il s'agit également de se pencher sur les risques financiers encourus. En effet, les communes « site » des écoles de degré tertiaire doivent légalement en assumer 10 % des coûts de fonctionnement et 10 % des investissements. Dès lors, il convient de se poser la question si les finances de notre ville pourront le supporter à long terme et si cette charge imposée par le Canton ne pourrait pas être minimisée. A noter que cette question ne concerne pas que Saint-Maurice, mais également les autres villes valaisannes qui accueillent des écoles de degré tertiaire. En effet, même s'il s'agit de villes de plus grande taille, les écoles sont en général de plus grande

taille et donc les effets sur les finances communales sont relativement comparables. Une solution pourrait être, pour les communes « site », d'inciter les élus du législatif cantonal à modifier la quote-part leur incombant.

Hormis cette problématique de la HEP, la CoGest envisage de se pencher sur les points suivants lors des prochaines sessions :

- Analyse du nouvel outil de décision et d'analyse des produits et charges, qui devrait être présenté lors de la séance du 11 décembre 2019 et qui devrait être opérationnel pour l'élaboration du budget 2021.
- Analyse succincte de la mise en oeuvre du service électrique externalisé
- Conséquences éventuelles du refus de la fusion entre Saint-Maurice et Collonges

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget 2020 tel que présenté par le Conseil communal et d'accepter que le coefficient et l'indexation restent inchangés, respectivement à 1.25 et à 160%.

Saint-Maurice, le 26 novembre 2019,

Le Président :
Dominique Robyr



Le Rapporteur :
Jan Schönbächler

